



iPack

Agence nationale de l'aviation civile du Bénin

**Renforcement des comités nationaux de
facilitation du transport aérien pour le
redémarrage et la résilience de l'aviation civile**



PLAN DE PRESENTATION

- I. ACTIVITES PRE DEMARRAGE DU PROJET IPACK***
- II. LANCEMENT DU PROJET IPACK***
- III. FORMATION SUR L'ANNEXE 9 DE L'OACI - FACILITATION***
- IV. SEANCES DE TRAVAIL SUR LE PNFTA ET LE COMITE FAL NATIONAL***
- V. RAPPORT DE L'ASSISTANCE - PROJET IPACK***
- VI. REUNION DE CLOTURE DU PROJET IPACK***
- VII. RETOMBEES POUR LE BENIN ET PERSPECTIVES***



I. ACTIVITES PRE DEMARRAGE DU PROJET IPACK

1- Enquête sur l'état de :

- Développement du Programme National de Facilitation du Transport Aérien (PNFTA)
- Mise en place des Comités Nationaux de Facilitation du Transport Aérien (CNFTA)

Observation :

- PNTA élaboré et promulgué par le Bénin
- RAB 24 – Facilitation, promulgué par le Bénin
- Comités aéroportuaires et national établis

2- Désignation d'un point focal qui travaillera avec l'OACI tout au long du déploiement de l'iPack :

Courrier ANAC 1584 du 26/09/2023

- Stéphane HODONOU (DSF)
- Ralph ADOVELANDE (suppléant) – (C/SHF)

3- Identification et désignation de participants au cours virtuel sur l'annexe 9 facilitation (plateforme TPEMS):

Courrier ANAC Bénin N°1976 en date du 30 Novembre 2023



II. LANCEMENT DU PROJET IPACK

1- Réunion de lancement (Kick off meeting) :

Jeudi 2 novembre 2023

- introduction des participants, leurs rôles et responsabilités
- vue d'ensemble des composants de l'ipack (mise à disposition d'un consultant expert FAL, cours virtuel sur l'annexe 9, système électronique EFOD, annexe et DOCs OACI pertinents)

2- Objectifs et résultats prioritaires de l'ipack :

1. Élaborer ou réviser les dispositions nationales existantes relatives à l'établissement d'un Programme national de facilitation du transport aérien (PNFTA) ;
2. Élaborer ou réviser les dispositions nationales existantes pour la création du Comité national de facilitation du transport aérien (CNFTA) et de comités de facilitation aéroportuaire ;
3. Établir un mécanisme de rapport et de coordination entre l'autorité d'aviation civile et les principales parties prenantes impliquées ;
4. Établir des comités de facilitation aéroportuaire ; et
5. Soutenir la mise en œuvre du PNFTA et établir un plan d'action si nécessaire.



II. LANCEMENT DU PROJET IPACK

3- Plan de travail :

1. Réunion d'ouverture de l'iPack
2. Identification des besoins en coordination avec le bureau régional WACAF
3. Soumission du plan de travail à l'autorité compétente pour adoption
4. Déploiement de la formation sur l'Annexe 9 FAL
5. Mise en œuvre du plan de travail
6. Réunion de clôture



III. FORMATION SUR L'ANNEXE 9 DE L'OACI - FACILITATION

1- Structures désignées (Participants) :

- 1- Société de gestion des aéroports du Bénin (SAB)
- 2- Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique (Police de l'air et des frontières)
- 3- Ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche
- 4- Ministère de l'économie et des finances (MEF - Douanes béninoises)
- 5- Association des représentants des compagnies aériennes (ARC)
- 6- Assistance en escale (AHS)
- 7- Agence béninoise de sécurité sanitaire des aliments (ABSS)
- 8- Agence nationale de l'aviation civile (ANAC)

08 participants ayant effectivement pris part à la formation en ligne
Formation déroulée en ligne du 18 au 22 décembre 2023

2- Instructeurs et Experts FAL :

Messieurs Alassane DOLO et Kossi M. WOMEY



III. FORMATION SUR L'ANNEXE 9 DE L'OACI - FACILITATION

3- Retour d'expérience des participants :

- Grande satisfaction et partage d'expérience et d'informations hautement utiles pour les acteurs de la facilitation à l'aéroport de Cotonou ;
- Appréciation des docs OACI et éléments d'orientations, entre autres la 1ère édition du document 9957 – Manuel de facilitation.

Note importante : Extension des délais pour la fin du projet

Courrier DG/ANAC N° 2154 en date du 27 décembre 2023 sollicitant une extension

Activités liées à l'ipack sensées achevées au plus tard fin décembre 2023.

Accord des instances de l'OACI en charge du projet pour son achèvement à la fin janvier 2024.



IV. SEANCES DE TRAVAIL SUR LE PNFTA ET LE COMITE FAL NATIONAL

Séances virtuelles dans la période du 8 au 26 janvier 2023 (l'équipe FAL du Bénin et l'expert consultant FAL désigné de l'OACI, Mr Kossi M. WOMEY) :

09 janvier 2024 / 23 janvier 2024

- Observations pour la révision du PNFTA et du CNFTA

o Compléments sur les missions du Comité national de facilitation ;

o Intégration des aspects RPCV-PNR et les nouvelles exigences sanitaires dans le PNFTA avec prise en compte des responsabilités associées ;

o Compléments sur les rôles, fonctions et responsabilités des services participant à la facilitation du transport aérien (Ministère en charge de l'aviation civile)

- Modèle de règlement intérieur d'un Comité FAL national



V. RAPPORT DE L'ASSISTANCE PROJET IPACK

Les conclusions essentielles de l'assistance sont les suivantes :

- Amender le PNFTA en y intégrant les exigences de l'Annexe 9 (aspects RPCV-PNR, etc.)
- Exhaustivité des entités impliquées dans les activités de facilitation à confirmer
- Exhaustivité des rôles, fonctions et responsabilités des entités parties prenantes à la facilitation à actualiser avec plus de clarté
- Parfaite opérationnalité des comité FAL aéroportuaire et national à garantir
- Mise en place de la procédure ou du processus de coordination avec le CAPSCA

Les actions à mener à ces fins sont ci-après identifiées

Activités	Observations	Responsables
Adopter les amendements apportés au PNFTA	Conduire le processus d'amendement/révision en conformité avec la procédure réglementaire en vigueur dans l'État.	ANAC Benin
Réviser l'Arrêté de mise en place du comité national de facilitation du Benin		



VI. REUNION DE CLOTURE DU PROJET IPACK

RECOMMANDATIONS ESSENTIELLES (Mardi 30 janvier 2024) :

- 1 Améliorer le fonctionnement des comités de facilitation (national et aéroportuaire) en s'assurant notamment que les réunions sont régulièrement tenues et documentées
- 2 Partager en temps opportun, à tous les acteurs concernés, les informations et évolutions en matière de facilitation afin d'assurer une bonne compréhension de toutes les parties prenantes pour le plein respect des dispositions de l'Annexe 9
- 3 Assurer une coordination permanente entre les différents acteurs concernés par la mise en œuvre des activités de facilitation



VII. RETOMBÉES POUR LE BENIN ET PERSPECTIVES

- 1- Assurance quant à la mise en place de l'ensemble des mécanismes requis pour la mise en œuvre d'un système national de facilitation efficient
- 2- Conscience des améliorations requises pour une efficacité plus accrue
- 3- Mise à contribution des comités FAL aéroportuaires et nationaux en vue de l'intégration des retombées de l'assistance IPACK de l'OACI



MERCI POUR L'ATTENTION